

Le sacrement de l'ordre

Étude sur les sacrements (VII)

par Dom Bernard Maréchaux O.S.B.

Disciple de prédilection du père Emmanuel, Dom Bernard Maréchaux fut aussi l'ami du pape saint Pie X, et jouissait, de son vivant même, d'une grande réputation de sainteté (on peut se reporter à la notice biographique parue dans *Le Sel de la terre* 26, pages 114-117).

Voici la suite de son petit traité des sacrements. Après les avoir étudiés en général (*Le Sel de la terre* 29, pages 128-152) puis avoir traité en particulier des cinq premiers d'entre eux ¹, Dom Maréchaux aborde maintenant le sacrement de l'ordre, avec la profondeur et l'onction qui lui sont habituelles ².

Nous publierons dans un prochain numéro la dernière partie, consacrée au mariage.

Le sel de la terre..

— I —

Idée générale du sacerdoce

L, ORDRE, pris en général, est, suivant saint Augustin, une disposition qui, étant données des choses égales et des inégales, attribue à chacune la place qui lui convient : *parium dispariumque rerum sua cuique tribuens loca dispositio*. La tranquillité de l'ordre ainsi établi, ajoute-t-il, c'est ce qu'on nomme la paix.

D'après cette notion magnifique, l'ordre, dans les sociétés humaines, suppose une répartition des places suivant la capacité d'un chacun ; il produit une harmonie qui ramène au bien commun jusqu'aux inégalités inévitables parmi les hommes.

¹ — Le baptême : *Sel de la terre* 31, p. 95-114 ; la confirmation : n° 35, p. 124-137 ; l'eucharistie : n° 38, p. 122-133 ; la pénitence : n° 41, p. 148-169 ; l'extrême-onction : n° 43, p. 152-165.

² — Ces pages sont extraites du *Bulletin Notre-Dame de la Sainte-Espérance*, t. II, numéros de mars à octobre 1882

D'après la même notion, l'ordre dans l'Église de Dieu, est une distribution des fonctions et des ministères en vue de l'unité des saints qui se consomme en Jésus-Christ. Il y a un sacrement établi tout exprès par Notre-Seigneur pour produire cet ordre ; et ce sacrement se nomme l'ORDRE.

Saint Augustin suppose que l'ordre comprend des choses égales et des choses inégales. L'égalité parfaite et suessentielle se rencontre entre les trois Personnes divines ; et cette égalité, dans l'unité de nature, fait la beauté de la Trinité à jamais adorable. Mais, en dehors de Dieu, l'inégalité est une des conditions de la beauté : sans inégalité point de variété, sans variété point d'harmonie : si vous supposez tous les êtres de même rang, de même dignité, à quoi bon leur multiplicité ?

Il y a donc, parmi les choses qui sont coordonnées ensemble, des supérieures, des inférieures, des intermédiaires ; et on peut ajouter que les intermédiaires sont tout à la fois un degré dans l'ordre, et un lien entre les extrêmes.

C'est ce qu'on peut observer dans l'Église de Jésus-Christ, qui exprime ici-bas la perfection de l'ordre. Quelle est la chose supérieure qui en est la clef de voûte ? C'est Dieu lui-même, Dieu en Jésus-Christ. Quelles sont les choses inférieures qu'il s'agit d'harmoniser ? Ce sont les hommes, les hommes tombés en Adam. Et quelle est la chose intermédiaire qui produit l'harmonie ? Le sacerdoce de Jésus-Christ.

Pour produire cette harmonie, le sacerdoce comprend tout un ensemble de pouvoirs sacrés, qu'on nomme la *hiérarchie* ; et dans cet ensemble, dans cette hiérarchie elle-même, il y a des degrés. De là résulte, dans la structure de l'Église, une beauté admirable, qui la rend une vivante image des perfections divines.

La hiérarchie, d'après saint Denis est le point de jonction entre les créatures et le Créateur, elle a pour effet de ramener ce qui est inférieur à ce qui est supérieur, ce qui est multiple à ce qui est un, en un mot les créatures à Dieu, leur fin suprême.

Il y a une double hiérarchie ; la hiérarchie angélique, c'est-à-dire l'ordre d'après lequel les anges sont unis à Dieu ; et la hiérarchie ecclésiastique, qui est l'ordre établi pour rattacher à lui les hommes déchus. Or le même saint Denis nous apprend que la hiérarchie ecclésiastique est modelée sur la hiérarchie angélique ; jetons donc les yeux sur ce modèle.

Les anges nous offrent une harmonie très parfaite, c'est-à-dire, parmi la plus étonnante inégalité et diversité, l'ordre le plus admirable. Ces esprits bienheureux, en nombre incalculable, sont groupés en neuf chœurs qui forment trois hiérarchies secondaires. Séraphins, Chérubins, Trônes, forment la première ; Dominations, Vertus, Puissances, la seconde ; Principautés, Archanges et Anges, la troisième qui est la moins élevée.

Tous ces esprits bienheureux sont unis à Dieu sans intermédiaire par la vision

béatifique ; et néanmoins ils pénètrent plus ou moins, suivant leur mesure de grâce, dans les secrets divins. Les Séraphins y entrent plus profondément que les autres chœurs ; puis les Chérubins y plongent leurs regards, les Trônes les embrassent avidement : mais à mesure que l'on descend dans la hiérarchie intermédiaire, et dans la hiérarchie inférieure, la science divine de ces bienheureux esprits est moins étendue. Or Dieu a tout disposé de telle manière dans ces régions sublimes, que les chœurs supérieurs communiquent aux inférieurs la surabondance de leurs lumières ; et ainsi il se fait incessamment, du sommet en bas de la sainte hiérarchie, des illuminations, des communications indicibles.

Saint Denis qui tenait sans doute de la bouche même de saint Paul ces secrets célestes, exprime humainement l'action hiérarchique des anges supérieurs sur les anges inférieurs, en disant qu'ils les purifient, qu'ils les illuminent, qu'ils les perfectionnent. Ils les purifient, non pas d'une souillure de péché, mais d'une ombre d'ignorance ; ils les illuminent en les initiant aux secrets qu'eux-mêmes puisent en Dieu ; il les perfectionnent, en les rattachant en quelque manière à cet océan de toute vérité, de tout bien.

Cette triple influence de lumière et de paix se retrouve dans la hiérarchie ecclésiastique. Les prêtres, intermédiaires entre Dieu et les hommes, agissent sur eux :

1° en les purifiant, tout à la fois des ombres de l'ignorance et des souillures du péché ;

2° en les illuminant, c'est-à-dire en les initiant aux mystères de la foi, aux secrets d'une vie céleste ;

3° en les perfectionnant, c'est-à-dire en leur donnant de vivre en Dieu d'une vie pleine et surabondante. Cette purification, cette illumination, ce perfectionnement embrassent tout l'office sacerdotal. Comme il s'agit d'hommes tombés, la hiérarchie est appelée à concourir à une vraie régénération de toutes pièces, au lieu que parmi les anges, elle produit simplement un supplément accidentel de béatitude.

Il est évident que le prêtre ne saurait exercer son office de médiation entre Dieu et les hommes, si, par une élection divine, il n'est tiré de la foule et élevé au-dessus de lui-même. Par nature, il n'est ni plus ni moins qu'un autre homme, aussi nu, aussi misérable ; par élection, il devient plus qu'un homme, il est établi entre l'homme et Dieu.

Cette élévation du sacerdoce suppose dans le prêtre un caractère divin, disons mieux encore, une puissance divine qui dérive de Dieu lui-même ; cette dérivation, dans l'état de la loi nouvelle, se fait, comme toutes les grandes communications divines, par le moyen d'un sacrement.

Où, il y a un sacrement tout spécial qui crée le prêtre ; qui lui confère un pouvoir sur les hommes, pour les ramener à Dieu ; qui le dispose non seulement à recevoir les dons divins, mais à les transmettre ; qui l'adapte comme instrument

à Jésus-Christ, vrai médiateur entre Dieu et les hommes, et fontaine de toute grâce.

Ce sacrement est l'ordre ; nous lui consacrons cette petite étude. Nos lecteurs, nous l'espérons, aimeront à apprendre quelle est cette structure intime de la sainte Église dont parle saint Paul, quelle est cette liaison de fonctions et de ministères par laquelle nous sommes tous unis en un même corps dont Jésus-Christ est le chef, dont le lien est la Charité.

– II –

L'élection du prêtre

Le caractère propre du sacerdoce chrétien, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est l'élection divine. C'est Dieu qui choisit le prêtre : l'ayant choisi, marqué d'un sceau invisible, à un moment donné, il l'appelle. C'est la vocation qui suit l'élection. Saint Paul nous fait connaître ce caractère du sacerdoce. « Le premier venu, dit-il, ne prend pas pour lui cet honneur, mais celui qui a reçu une vocation de Dieu, comme Aaron » (He 5, 4).

Quand on dit que le prêtre est ainsi choisi et appelé, on veut dire que Dieu n'attribue l'honneur du sacerdoce ni à la naissance, ni au talent, ni à la qualité des personnes ; mais que, parmi les hommes, il prend qui il lui plaît : c'est un choix qui a son origine dans le bon plaisir de sa volonté souveraine.

Jésus-Christ, auteur d'un ordre nouveau

L'élection divine n'eût pas été, suivant toute probabilité, le caractère propre du sacerdoce, si l'homme n'avait pas péché.

Saint Thomas enseigne que chez les anges l'ordre de la grâce répond à l'ordre de la nature, en sorte que les anges les plus élevés en nature sont également les plus élevés en grâce : les deux ordres ont été créés conjointement, et créés l'un pour l'autre, ils s'ajustent donc parfaitement l'un à l'autre. Le péché, n'ayant fait tomber les anges qu'individuellement et partiellement, n'a pas rompu cette harmonie.

Quand Dieu créa Adam, et en Adam le genre humain, il le créa sur un plan analogue. Il donna tout ensemble à Adam la nature et la grâce, et le chargea de transmettre conjointement l'une et l'autre à ses descendants. S'il eût été fidèle, le cours de la grâce aurait donc suivi simplement le cours de la nature. Les pères auraient été doublement pères, car ils auraient transmis à leurs enfants, avec la vie naturelle, la vie surnaturelle. Ou, si l'on veut, ils auraient été tout ensemble pères et prêtres ; car ils auraient été *médiateurs* de grâce entre Dieu et leurs enfants.

Adam pécha, et ce bel ordre fut brisé. Désormais les pères n'ont plus la puissance de transmettre à leurs enfants, avec la vie de la nature, la vie de la grâce ; ils n'ont, hélas, que la triste puissance de leur transmettre, avec la vie de la nature, la souillure du péché.

Que fit Dieu ? Adam tombé comme principe de transmission de la vie surnaturelle, comme chef de la religion du genre humain, Dieu mit en sa place le nouvel Adam, Jésus-Christ Notre-Seigneur ; et, selon la grande parole de saint Paul, il forma le plan de restaurer toutes choses en Jésus-Christ (Ep 1, 10). Or, le caractère propre de ce plan nouveau, de cette restauration miséricordieuse, c'est que tout y dépend de l'élection divine.

D'après ce plan, il y a une source nouvelle et universelle de la grâce, incomparablement plus relevée que celle qui était constituée en Adam, puisqu'elle est ouverte dans l'Humanité du Fils de Dieu. Il y a de nouveaux instruments de transmission de la grâce ; ce ne sont plus les pères vis-à-vis de leurs enfants ; ce sont des hommes pris par Dieu dans la masse du genre humain, et désignés à cet office par le seul libre choix de sa volonté souveraine.

Jésus-Christ, prêtre par l'élection divine

Le caractère du sacerdoce institué par Jésus-Christ, l'élection et la vocation divine n'éclatent nulle part plus splendidement qu'en Jésus-Christ lui-même. Écoutons saint Paul :

« Le Christ, dit-il, ne se glorifia pas lui-même de l'honneur du pontificat ; mais celui-là *le lui conféra* qui lui dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Semblablement il lui dit ailleurs : Tu es prêtre pour l'éternité suivant l'ordre de Melchisédech » (He 5, 5, 6). Ainsi Jésus ne s'attribua pas à lui-même le sacerdoce ; mais il en reçut de son Père céleste le don et l'investiture.

Pour bien entendre ces paroles de l'apôtre, il faut savoir que Notre-Seigneur est prêtre comme *homme*, et non comme Dieu : *Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus* (1 Tm 2, 5). C'est en sa nature humaine qu'il est médiateur entre Dieu et les hommes, en elle qu'il est revêtu des insignes du souverain pontificat. Or, cette nature a été choisie de Dieu pour cet office, sans aucun mérite antérieur, sans même aucune coopération à la vocation dont elle a été l'objet ; et par suite le sacerdoce de Jésus porte pour caractère au suprême degré, d'être le fruit d'une élection, d'une vocation divine.

La nature humaine de Jésus fut en effet gratifiée du souverain sacerdoce, par le fait même de son union avec la personne du Fils de Dieu. C'est ce que saint Paul fait entendre, en disant que le Père a communiqué le sacerdoce à Jésus par ces mots : *Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui !* Ces paroles, qui marquent la génération éternelle du Fils, furent étendues à la nature humaine de Jésus au moment de l'incarnation ; et par le fait, elles lui attribuèrent le souverain pontificat, comme une appartenance de la dignité d'Homme-Dieu.

Le Père donna à son Fils Jésus une solennelle investiture du sacerdoce, par ces autres paroles : *Tu es prêtre pour l'éternité suivant l'ordre de Melchisédech*. Paroles qu'il appuya d'un serment. Tout cela plonge saint Paul dans une sorte de ravissement. « Il y a là, dit-il, le sujet d'un discours grandiose, mais vraiment inef-fable ; car vous êtes devenus incapables de l'entendre », ajoute-t-il en s'adressant aux Hébreux (He 5, 11). Il ne laisse pas néanmoins de leur donner une interprétation de ces paroles mystérieuses et nous essaierons de la recueillir nous-mêmes de sa bouche inspirée.

Jésus-Christ, prêtre suivant l'ordre de Melchisédech

Avant Notre-Seigneur Jésus-Christ, il y avait des sacerdoce, qui étaient sous la dépendance du sien : car le vrai Dieu a toujours eu des adorateurs, un culte, des prêtres. Mais on ne voit pas reluire en eux le caractère de l'élection divine comme dans celui qu'il a directement fondé et institué, à savoir le sacerdoce chrétien et catholique.

Dieu, en effet, ayant résolu de relever en Jésus-Christ sur ce plan nouveau tout ce qui était tombé en Adam, n'établit pas tout de suite cet ordre nouveau ; il en sema seulement les principes, et il mit quatre mille ans et plus pour en préparer l'éclosion complète qui devait avoir lieu au moment de l'incarnation.

Ainsi il conserva aux pères de famille ou patriarches quelque chose de l'éminente dignité qu'ils auraient eue sans le péché ; ils sont investis d'un certain pouvoir sacerdotal. Avant le Déluge, Enos, fils de Seth, chef des enfants de Dieu, *commence*, dit l'Écriture, à *invoquer le nom du Seigneur*, il donne au culte une forme publique, il fait en quelque sorte fonction de grand prêtre (Gn 4, 26) ; Noé, son descendant, offre, après le déluge, le sacrifice d'apaisement, il est prêtre (Gn 8, 20) ; Abraham lui aussi sacrifie au Seigneur (12, 15), et son sacrifice est relaté au canon de la messe ; Job sacrifie également, comme chef de famille, au nom de tous ses enfants (Jb 1, 5). Tous ces grands hommes sont vraiment chefs religieux ; l'honneur du sacerdoce est uni en leur personne à la dignité patriarcale.

Toutefois, dès ces temps reculés, Dieu fait apparaître, en la personne de Melchisédech, une image du sacerdoce nouveau, qui résulte purement de l'élection divine ; et cette image éclipse non seulement le sacerdoce patriarcal, mais celui même d'Aaron qui en découle. « Ce Melchisédech, dit saint Paul, roi de Salem, prêtre du Dieu suprême, qui alla à la rencontre d'Abraham revenant de sa victoire sur les rois, qui le bénit, auquel Abraham donna la dîme du butin, porte un nom qui signifie *roi de justice*, il est en outre *roi de Salem* ou *roi de la paix* ; il n'a ni père, ni mère, ni généalogie : ni le commencement ni la fin de sa vie ne sont marqués ; c'est une image du Fils de Dieu, car il est prêtre sans aucune limitation de temps » (He 7, 1-4). Son sacerdoce éclipse celui d'Abraham ; car il donne sa bénédiction à Abraham. Il éclipse celui de Lévi ; car Lévi lui paie la

dîme par les mains d'Abraham son aïeul. Pourquoi cette supériorité ? C'est qu'il n'a ni père, ni mère, ni généalogie ; il n'a pas reçu le sacerdoce avec le sang, comme le recevront plus tard les enfants de Lévi ; il le tient directement de Dieu qui l'a choisi. C'est en quoi il est supérieur à tous ceux dont le sacerdoce est héréditaire ; c'est en quoi il est l'image du Fils de Dieu.

Le sacerdoce de Melchisédech, dit saint Paul, éclipse le sacerdoce lévitique : voici sur quelles bases celui-ci était établi. Quand Dieu forma et constitua son peuple d'Israël, parmi les douze tribus descendant des fils de Jacob, il prit la tribu de Lévi pour en faire une tribu sacerdotale, c'est-à-dire pour lui attribuer, à l'exclusion des onze autres, les droits et les honneurs du sacerdoce ; il la prit en la personne d'Aaron, frère de Moïse, qui fut consacré grand prêtre du culte mosaïque. Il y eut là un choix, une élection, comme le remarque saint Paul ; et de ce côté Aaron est la figure du sacerdoce nouveau. Mais à côté de la ressemblance, il y a une dissemblance profonde. Le sacerdoce, confiné dans la tribu de Lévi, passait de père en fils, et était héréditaire : bien différent du sacerdoce chrétien, qui forme bien au milieu du peuple chrétien une tribu sacerdotale, mais dont chaque membre est choisi directement de Dieu dans la masse du peuple.

Notre-Seigneur, juif et descendant d'Abraham, était de la tribu de Juda, et non de la tribu de Lévi. Étant ainsi né en dehors de la tribu sacerdotale, il ne reçut à aucun titre le sacerdoce par voie d'hérédité ; il dut uniquement à l'élection divine le pontificat suprême, dont les prophètes annonçaient qu'il serait revêtu. C'est pour ce motif qu'il est nommé prêtre suivant l'ordre de Melchisédech, c'est-à-dire prêtre de par Dieu seul, comme Melchisédech l'avait été. Tenant son sacerdoce de Dieu, et non des hommes, Notre-Seigneur est le vrai pontife, le prêtre éternel ; car ce qui vient du sang ne dure que le temps de la vie présente, mais ce qu'on reçoit de Dieu demeure éternellement.

Prêtre suivant l'ordre de Melchisédech, Jésus inaugura un sacerdoce nouveau, le sacerdoce chrétien, qui a pour caractère l'élection divine. Le sacerdoce lévitique, qui se transmettait avec le sang, fut mis de côté. Nous ne saurions trop nous réjouir de cette substitution. « Nous avons, dit saint Paul, un pontife qui est assis dans les cieux à la droite du trône du Très-Haut, un pontife ministre des choses vraiment saintes, du vrai tabernacle que Dieu même, et non l'homme a établi... Ayant ce grand pontife qui a pénétré les cieux, Jésus le Fils de Dieu, tenons-nous fermes dans la foi. Car nous n'avons pas un pontife, qui ne sache pas compatir à nos infirmités ; il a été éprouvé de toutes manières, comme nous le sommes nous-mêmes, à la réserve du péché. Approchons-nous donc en toute confiance du trône de grâce, afin d'obtenir miséricorde, et de trouver grâce et secours en temps opportun » (He 8, 1, 2 ; 4, 14-16).

– III –

La vocation du prêtre

Dans le précédent article, nous n'avons parlé que de *l'élection* du prêtre : il nous reste à dire quelques mots sur sa *vocation*. Bien que les deux questions soient connexes, il importe de les distinguer et traiter séparément.

Dieu réalise par la vocation l'élection qu'il a faite de toute éternité : *Quos elegit, hos et vocavit* (Rm 8, 30). A proprement parler, l'élection est en Dieu et, comme telle, elle ne met rien dans l'élu. La vocation, au contraire, met quelque chose dans celui qui est appelé. La première est éternelle, la seconde temporelle.

La vocation, disons-nous, met quelque chose dans l'appelé. Elle ne consiste pas seulement, en effet, dans l'appel que Dieu adresse à son élu, mais encore en certaines prédispositions dont il le gratifie, en certains signes dont il le marque : prédispositions et signes qui constituent ce que l'on nomme la grâce de la vocation, ou plus simplement *la vocation*.

Notre-Seigneur ne fut pas appelé dans le premier sens du mot ; car il se trouva d'emblée revêtu du sacerdoce par le fait même de son incarnation. Mais il le fut éminemment dans le second : car il porta très excellemment les signes auxquels on reconnaît l'élu du sacerdoce.

Germination du prêtre dans l'Église

La vocation au sacerdoce est un mystère : pour le pénétrer quelque peu, il faut entendre cette vérité, que le peuple chrétien est un peuple sacerdotal. « Vous êtes, dit saint Pierre aux fidèles, bâtis sur Jésus-Christ, comme des pierres vivantes, comme un temple spirituel, un sacerdoce sacré, pour offrir des hosties spirituelles que Dieu agrée par Jésus-Christ... Vous êtes la race élue, le royal sacerdoce, la nation sainte, le peuple racheté, pour annoncer la puissance de celui qui, des ténèbres, vous a appelés en son admirable lumière » (1 P 2, 5, 9). Saint Jean recueille les mêmes expressions de la bouche des vieillards de l'Apocalypse : « Vous nous avez rachetés dans votre sang, ô Seigneur de toute tribu, langue, peuple et nation, et vous avez fait de nous le royaume et les prêtres de notre Dieu » (Ap 5, 10).

Ainsi le peuple chrétien, considéré dans son ensemble, apparaît comme un peuple sacerdotal. Il a mission d'offrir à Dieu le seul culte véritable : *Offerto Deo spirituales hostias*. Il est chargé de la diffusion de la foi par le monde : *Ut virtutes annuntietis ejus*. A ce double titre, il mérite d'être appelé un *royal sacerdoce*.

Jésus-Christ, Pontife-Roi, chef du peuple chrétien, a reçu l'onction par excellence. L'onction d'Aaron, dit le psalmiste, descendait sur la barbe de ce pontife, pour, de là, se répandre jusqu'au bord de ses vêtements. Ainsi l'onction royale et sacerdotale de Jésus se déverse premièrement sur les prêtres de la nouvelle al-

liance ; mais elle se communique par surabondance aux derniers de ses membres, aux plus infirmes des chrétiens : tous sont imprégnés de la grâce du sacerdoce.

Dieu avait tracé d'avance dans le camp d'Israël le plan de son Église. Au centre de ce camp, se dressait le tabernacle qui recouvrait l'Arche d'alliance : tout autour, était disposée en carré la tribu sacerdotale de Lévi, distribuée par familles ; et ce carré lui-même était renfermé dans un carré immense, composé par toutes les autres tribus, disposées trois par trois aux quatre points cardinaux. Ainsi en est-il de l'Église chrétienne : au centre il y a Jésus, sacramentellement présent dans nos tabernacles ; tout alentour, se déroule le sacerdoce de la nouvelle alliance, et lui-même se trouve renfermé dans l'universalité du peuple chrétien. Mais il y a cette différence, que la tribu de Lévi se recrutait en elle-même et par elle-même, et non dans les autres tribus, tandis que le sacerdoce nouveau s'alimente dans le peuple chrétien tout entier qui lui fournit ses membres par un apport continu.

Ce spectacle est assurément merveilleux ; voici l'explication d'un si beau phénomène. Le peuple chrétien est tout entier animé par l'esprit de Jésus-Christ, qui est un esprit éminemment sacerdotal : c'est cet esprit, répandu dans tout ce grand corps, qui y produit incessamment les saintes germinations du sacerdoce. On ne peut pas dire que tous les chrétiens aient une aptitude positive, une vocation formelle à être prêtres ; mais on peut dire que le prêtre se produit dans la chrétienté comme la plante dans le sol natal, que l'effort de la chrétienté tend à produire des prêtres.

Le monde, dans les desseins de Dieu, est un *séminaire* de chrétiens, et la chrétienté est un *séminaire* de prêtres. Dieu permet que l'action diabolique, s'aidant des aveugles passions humaines, contrarie ce plan de rédemption universelle par tous les moyens possibles ; et on a vu, hélas ! des demi-chrétiens, par haine du surnaturel, s'obstiner à étouffer des vocations naissantes avec autant d'acharnement que les incroyants eux-mêmes. Néanmoins aucune force ne pourra empêcher la réalisation du plan divin, telle qu'elle a été résolue dans les décrets absolus de la volonté divine.

Ces considérations, très fondées en saine théologie, nous convainquent qu'il y a surabondance de vocations sacerdotales. Beaucoup avortent, faute d'un milieu qui en favorise le développement ; mais en elles-mêmes elles sont nombreuses, nombreuses comme ces graines que le vent emporte et sème de tous côtés, encore que bien peu trouvent un terrain humide et fécond où elles puissent germer. Le terrain humide et fécond d'une vocation sacerdotale, son milieu normal de développement, c'est la famille chrétienne, *vraiment* chrétienne.

Formation du prêtre par Dieu

Nous disons que Dieu a répandu dans son Église un esprit sacerdotal, qui

tend à produire des prêtres : mais cette tendance ne suffirait pas, si Dieu, par une action personnelle, ne suscitait les vocations une à une ; et cette germination elle-même serait stérile, s'il n'exerçait sur chacune d'elles une providence spéciale. Il travaille avec une application infatigable à la formation des élus du sacerdoce, et chacun d'eux est pour lui comme un monde.

Lorsque Dieu a destiné une âme à porter le fardeau et l'honneur du sacerdoce, il grave profondément en elle certains traits de ressemblance spéciale avec le grand prêtre Jésus. L'ensemble de ces traits, cette effigie, c'est la vocation.

Nous n'avons pas la prétention d'énumérer ces signes. Qu'on lise la magnifique Épître aux Hébreux, on y trouvera décrits les caractères de Jésus comme souverain Pontife de la nouvelle Alliance ! Les mêmes signes, toutes proportions gardées, conviennent aux élus du sacerdoce nouveau. Le prêtre est pris parmi les hommes, et il représente les hommes dans ce qui est du service de Dieu (5, 1) ; il doit être, autant que le peut un pécheur, *saint, innocent, sans tache*, et même en un sens, *plus élevé que le ciel* (7, 25) ; et, d'un autre côté, *étant lui-même environné d'infirmité*, il doit *compatir à ceux qui sont dans l'ignorance et dans le péché* (5, 2). Il doit donc mener une vie tout à la fois céleste et terrestre : céleste par la pureté qui rapproche de Dieu ; terrestre, par la compassion qui rapproche des hommes. Saint Denis parle splendidement de ce double rapport des *hiérarques* : attachés à Dieu, dit-il, par une constante et invincible énergie, ils s'inclinent vers les pécheurs par le mouvement de la miséricorde, pour leur communiquer une impulsion vigoureuse qui les ramène à l'unité.

De là deux signes de la vocation au sacerdoce : l'attrait de l'âme vers les choses divines, et la compassion. Un enfant qui aime l'église et qui donne aux pauvres a l'âme d'un prêtre.

Sous la Loi ancienne, Dieu ne prenait pour le sacerdoce que des hommes jouissant de l'intégrité de leurs membres (Lv 21). Cette intégrité physique, encore exigée dans certains points, représentait, suivant saint Grégoire, l'intégrité morale que doit offrir l'élu du sacerdoce. On peut lire, dans son Pastoral, le commentaire détaillé qui développe ce symbolisme (Pars prima, X, XI) : c'est une page toute éclairée des splendeurs de l'Esprit de Dieu. Quand donc un enfant, un jeune homme, offre dans son âme cette belle intégrité, avec un juste équilibre des facultés de l'esprit et du cœur, on peut affirmer sans hésitation qu'il est marqué pour le sacerdoce.

Nous ne prétendons point par là qu'une marque nécessaire de vocation soit une vie exempte de tout péché grave. Notre-Seigneur, ayant à choisir le premier souverain pontife, n'a pas pris saint Jean, mais saint Pierre ; il a pris le pécheur et laissé l'innocent, pour donner aux pécheurs plus de hardiesse de s'approcher du prêtre. Cette considération doit nous consoler. Mais saint Pierre était un pécheur que le repentir avait établi dans une seconde innocence ; et la triple confession de l'amour avait effacé en lui la tache de la triple négation.

Soyez donc, ô élus du sacerdoce, ornés d'une innocence, soit conservée, soit

recouvrée. Et alors, quand Dieu vous adressera un appel positif, vous n'hésitez pas une minute ; et comme ces étoiles du firmament dont parle le prophète, vous répondrez joyeusement : Me voici ! *Stellae dixerunt : Adsumus* (Bar, III, 35).

– IV –

L'ordination du prêtre

Après avoir dit : « Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés », l'apôtre ajoute : « Ceux qu'il a appelés, il les a justifiés » (Rm 8, 30). La vocation, qui est secrète et intérieure, a pour couronnement la justification, dont le baptême est l'instrument habituel. De même, la vocation du prêtre a pour couronnement l'ordination, qui résulte d'un sacrement spécial, l'ordre. Ce sacrement établit le prêtre dans un état de puissance surnaturelle, dans un rang à part : nous allons étudier cet effet merveilleux.

Notre-Seigneur ordonné prêtre avec serment

Notre-Seigneur, avons-nous dit, reçut le souverain pontificat, par le fait même de l'union de sa nature humaine avec la personne du Fils de Dieu. La divinité s'empara de cette nature, en lui enlevant la personnalité propre qu'elle aurait eue sans l'union hypostatique ; et en même temps, suivant l'expression du psalmiste, elle l'inonda d'une huile d'allégresse qu'aucun autre n'a jamais reçue au même degré. Ainsi, séparé, quoique vrai homme, du reste des hommes, surélevé dans son humanité à un état totalement divin, Notre-Seigneur fut constitué prêtre éternel. Telle fut son ordination.

Il devint prêtre, et prêtre éternel, du moment où son Père l'engendra dans le sein de Marie à une vie souffrante et mortelle ; mais cette vie convenait plutôt à son état de victime qu'à son état de prêtre éternel. Quand, au jour de sa résurrection, son Père l'engendra de nouveau comme homme, mais à une vie impassible et immortelle, il lui renouvela solennellement l'investiture du sacerdoce. Il lui dit une seconde fois, en tant qu'homme : « Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui. » Il lui dit aussi : « Tu es prêtre pour l'éternité suivant l'ordre de Melchisédech. » La vie glorieuse dans laquelle il entra convenait mieux à son sacerdoce qui devait durer l'éternité.

Il ne fallait pas qu'on crût que Notre-Seigneur avait perdu le sacerdoce avec sa vie mortelle, comme le perdaient à leur mort les prêtres de l'ordre d'Aaron. C'est pourquoi son Père, en le ressuscitant à une vie immortelle, lui en renouvela l'investiture dans les splendeurs de l'éternité. De la sorte, il apparut clairement que son sacerdoce était éternel, comme la vie nouvelle qu'il avait prise en sortant du tombeau. « Jésus, dit saint Paul, ne fut pas fait prêtre par la loi d'une prescrip-

tion charnelle, mais par la vertu d'une vie impérissable » (He 7, 16).

Et c'est pourquoi, ajoute-t-il, il fut fait prêtre avec serment. « Les prêtres lévites furent faits prêtres sans aucun serment ; mais Jésus le fut avec un serment par celui qui lui a dit : *Le Seigneur l'a juré, et son serment est irrévocable, tu es prêtre pour l'éternité* » (He 7, 20-21). Dieu fait serment par lui-même, n'ayant personne qui lui soit supérieur, et par qui il puisse jurer (He 6, 13). Quand il fait serment, cela veut dire qu'il appuie une promesse ou un don sur l'immutabilité de sa propre nature : si c'est une promesse, elle s'accomplira aussi certainement que Dieu est Dieu ; si c'est un don, il est irrévocable comme Dieu ne peut cesser d'être Dieu. Notre-Seigneur ayant reçu de Dieu son Père le sacerdoce avec serment, il le possède d'une manière irrévocable : il sera toujours souverain-prêtre, comme il est Fils de Dieu à toujours.

Le serment du Père est en plus comme une solennité destinée à relever l'ordination de son Fils Jésus. Le serment se fait la main étendue : on peut se représenter le Père céleste couvrant son Fils Jésus de ses mains puissantes, et lui disant avec serment : Tu es prêtre pour l'éternité. A ce point de vue les rites et cérémonies de l'ordination des prêtres sont une ombre de cette ordination grandiose.

Ordination des prêtres lévites

« Les prêtres lévites, dit saint Paul, étaient faits prêtres sans aucun serment. » Le sacerdoce ne durait que le temps de leur vie mortelle ; ils ne recevaient pas un caractère qui fût ineffaçable et éternel. Après eux, leurs enfants recueillaient le sacerdoce comme un héritage qu'ils devaient transmettre à leurs descendants ; et pour eux, ils étaient couchés dans la tombe, dépouillés de l'honneur éphémère dont ils avaient été revêtus.

Toutefois ils étaient l'image d'un sacerdoce meilleur, et qui devait être gravé dans les âmes par une marque ineffaçable ; et les rites, par lesquels ils étaient ordonnés et consacrés, étaient identiques, pour la forme extérieure, à ceux qu'observe aujourd'hui la sainte Église de Jésus-Christ. Nous en avons la description détaillée en deux chapitres du Lévitique (Lv 8, 9).

Moïse, ayant rassemblé le peuple, commença par *offrir* Aaron et ses fils. Cette offrande consistait dans une imposition des mains, qui fut faite sur eux, et par laquelle ils furent *séparés* du commun du peuple, et *députés* solennellement au nom de tous comme prêtres du Seigneur. Ce fut là proprement leur *ordination*.

Moïse revêtit ensuite Aaron d'abord, puis ses fils, des vêtements sacerdotaux propres à leur ordre respectif ; puis il répandit l'huile sainte sur le front d'Aaron, dans ses mains, et dans les mains de ses enfants (Nb 3, 3). Ils furent ainsi consacrés, c'est-à-dire rendus aptes à offrir et à manier les choses saintes, comme les vases de l'autel sont consacrés pour les contenir.

Après cette consécration, on amena les victimes. Moïse commença par les offrir ; puis il les fit offrir par Aaron et ses fils qui imposèrent les mains sur elles. En

cette grande action, Moïse était le pontife initiateur ; il fallait qu'il vînt en premier dans le sacrifice, ayant pour seconds et pour associés Aaron et ses fils. L'immolation faite, il les aspergea avec le sang des victimes ; puis il en prit certaines portions qu'il leur donna à manger avec les pains consacrés.

Sept jours durant, les nouveaux prêtres demeurèrent enfermés dans le temple ; le huitième jour, Moïse les présenta au peuple, et leur commanda d'offrir par eux-mêmes tous les sacrifices prescrits par la loi. Ils le firent : ensuite Moïse et Aaron donnèrent la bénédiction au peuple. « En ce moment, dit l'Écriture, la gloire du Seigneur apparut devant toute la multitude ; un feu, sorti du Seigneur, dévora l'holocauste et la graisse des victimes posée sur l'autel. Ce que la foule ayant vu, chacun tomba la face contre terre, louant le Seigneur. »

Ordination des prêtres catholiques

Avec les mêmes rites, mais bien autrement puissants, et bien autrement touchants, sont ordonnés les prêtres de la nouvelle Alliance.

Ici le pontife initiateur et consécrateur, ce n'est pas Moïse, ombre de Jésus-Christ, c'est l'évêque revêtu de tous ses ornements pontificaux, représentant ainsi Notre-Seigneur dans la gloire de sa vie divine et immortelle, c'est l'évêque revêtu de la puissance même de Jésus-Christ.

Il commence par imposer les mains sur la tête des élus du Seigneur ; et par ce rite, grave et solennel, accompli en silence, mais expliqué par les prières qui précèdent et qui suivent, il les tire du milieu du peuple, les exalte, en fait à Dieu une oblation vivante et de bonne odeur, les constitue dans un ordre à part, les députe au ministère des autels. Dès lors, ils sont *ordonnés*.

Ensuite, il les revêt des habits sacerdotaux, à savoir de l'étole passée sur les deux épaules et de la chasuble ; il les consacre, en oignant leurs mains, et principalement le pouce et l'index destinés à tenir les saints mystères ; il leur donne enfin à toucher le calice rempli de vin et d'eau et supportant la patène avec l'hostie. C'est une sorte d'investiture, ou de prise de possession des instruments de leur ordre.

Immédiatement après, les prêtres, nouvellement ordonnés, consacrés, investis du droit d'offrir les saints mystères, s'unissent à l'évêque, et sont associés à lui dans la célébration de la sainte messe. Il est à l'autel, les *initiant* à cet acte auguste : eux, rangés derrière lui, disent ce qu'il dit, et prononcent avec lui les paroles sacramentelles de la consécration. La transsubstantiation est l'œuvre commune et indivisible du pontife et des nouveaux ordonnés.

L'évêque offre spécialement pour eux l'Agneau sans tache, il les asperge pour ainsi dire avec le précieux sang ; puis il les communique tous, car ils doivent tous participer au sacrifice qu'ils ont offerts avec lui.

Après la communion, l'évêque complète leur investiture. Comme ils ont un double pouvoir, d'offrir les saints mystères, et de remettre les péchés, il leur im-

pose de nouveau les mains, en leur marquant communication de ce dernier pouvoir ; enfin il leur demande une promesse d'obéissance, relative à l'exercice de tous les pouvoirs qu'il leur a donnés. Ainsi finit, avec la messe pontificale, l'auguste cérémonie.

Alors le nouveau prêtre, se renfermant au temple comme Aaron, se prépare, dans la retraite, à dire sa première messe. Il a revêtu la personne de Jésus ressuscité : le voilà prêtre, prêtre à la ressemblance du divin Melchisédech, prêtre avec un caractère indélébile, prêtre par la vertu d'une vie impérissable, prêtre pour l'éternité.

– V –

Les sept degrés du sacerdoce

Double pouvoir du prêtre

Il y a deux sortes de pouvoirs qui résultent du sacrement de l'ordre : les uns ont trait au corps naturel de Notre-Seigneur, à la production de la très divine eucharistie ; les autres à son corps mystique, à la formation des fidèles au sein de son Église.

Si nous considérons le prêtre, quand il agit sur le corps de Notre-Seigneur, quand il l'engendre sur l'autel par les paroles sacrées, nous sommes saisis d'une religieuse épouvante ; le prêtre nous apparaît sur un sommet inaccessible aux anges mêmes ; il n'a au-dessus de lui que le Père éternel engendrant son Fils dans les splendeurs de l'éternité.

Si nous le considérons, quand il agit sur le corps mystique de Notre-Seigneur, quand il engendre les âmes à la vie de la grâce, la puissance des opérations, qui émanent de lui nous étonne encore : mais le prêtre n'est plus sur un sommet, il occupe le milieu et comme le centre de la hiérarchie sacrée ; il a au-dessous de lui le diacre, au-dessus l'évêque : du diacre au prêtre, du prêtre à l'évêque, nous remarquons une gradation de puissance qui atteint son suprême développement dans ce dernier.

En cet article, nous étudierons le prêtre à l'autel, ayant autour et au-dessous de lui différents ordres de ministres, en un mot occupant le sommet de sept ordres qui forment les degrés du sacerdoce.

Raisons de la multiplicité des ordres

Dans la multiplicité des ministères qui entourent le sacerdoce, saint Thomas aperçoit une raison de beauté, une raison d'utilité, une raison de bonté.

Premièrement une raison de beauté. La sagesse divine, dit-il, reluit principa-

lement dans les progressions harmonieuses des êtres, qui occupent différents degrés sur l'échelle de la création, et qui vont, par des transitions insensibles, du plus imparfait au plus parfait. Il ne fallait pas que cette beauté, qui éclate dans le monde des corps, manquât au monde des âmes qui est l'Église. Aussi bien ne convenait-il pas que l'homme arrivât comme d'un bond au sommet plus qu'angélique du sacerdoce ; il était dans l'ordre qu'il s'y élevât par des ascensions successives, en remplissant tour à tour certains ministères inférieurs qui préparent de plus ou moins loin à celui des autels.

Grâce à ces ministères, qui garnissent les abords du sacerdoce, l'Église offre une beauté, dont Dieu avait tracé l'image dans le palais du roi Salomon. Si la reine de Saba se pâma d'admiration à la vue de la belle ordonnance qui s'y déroulait de toutes parts, nous pouvons bien autrement nous extasier, en contemplant l'harmonie que Jésus-Christ, la sagesse éternelle, a mise dans son Église.

Mais à côté de la raison de beauté, il y a raison d'utilité. Dans les œuvres de la sagesse divine, la beauté ne va jamais sans utilité, ni l'utilité sans beauté. Cette distinction des ministères, qui donne tant de lustre au sacerdoce, est un soulagement indispensable à l'infirmité humaine. Le prêtre ne saurait tout faire par lui-même ; attentif à l'œuvre sublime qui le fixe à l'autel, il ne peut pas, il ne doit pas se laisser distraire à des occupations subalternes.

Enfin il y a une raison de bonté. La bonté de Dieu le sollicite à multiplier le nombre de ceux qui sont appelés à être ses coopérateurs. Être l'objet des bienfaits de Dieu, c'est déjà quelque chose de divin. Mais être le coopérateur de Dieu, il n'y a rien de plus divin, dit saint Thomas. Tous les ministres sacrés, du plus infime au plus relevé, sont à leur manière coopérateurs de Dieu pour la purification, pour l'illumination, pour la perfection des hommes. Ce sont des causes secondes que la cause première associe à son action bienfaisante : plus il y en a, plus elle se glorifie largement, plus elle se répand abondamment.

Il ne fallait pas toutefois que les ministères fussent indéfiniment multipliés. La sagesse divine fait tout avec mesure ; elle renferme toutes choses dans des proportions harmonieuses. Elle fait tout avec nombre : elle a réduit les ministères au nombre mystérieux de sept ; il y en a sept, comme il y a sept dons du Saint-Esprit, sept sacrements, comme il y avait sept branches au chandelier d'or. Elle fait aussi tout avec poids ; elle a enchaîné tous ces ministères les uns dans les autres, et les a harmonisés ensemble, d'après une progression de lumière et de puissance qu'on ne saurait trop admirer.

Les sept degrés des saints ordres

Les sept degrés des saints ordres sont : les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sous-diacre, de diacre, de prêtre.

En avant de ces degrés, il y a comme un vestibule : c'est la cléricature. Elle ne constitue pas un ordre ; mais elle est une préparation aux ordres, une initiation

pour les recevoir. Le clerc quitte l'habit du monde, il prend l'habit ecclésiastique, il reçoit la tonsure en signe qu'ils s'est voué au Seigneur ; il est purgé, dit le *Pontifical*, de tout empêchement mondain et de tout désir séculier, il est soustrait à la servitude de l'habit séculier ; il est admis à la liberté des serviteurs de Dieu.

De l'armée des clercs, l'évêque tire premièrement l'ordre des *portiers*. Il leur confie les clefs de l'Église, le soin de convoquer les fidèles à l'office divin par le son des cloches, la police intérieure de l'assemblée des fidèles. C'est à eux qu'il appartient d'écarter du lieu saint les perturbateurs et les infidèles, indignes de contempler les saints mystères.

Après eux, vient l'ordre des *lecteurs*. Ils doivent lire le texte qui sert de thème à la prédication, chanter les leçons de l'office, catéchiser les catéchumènes, et même bénir le pain et les fruits nouveaux. Autrefois ils avaient leur tribune ; l'évêque, y faisant allusion, les avertit qu'ils doivent se tenir en un haut degré de vertus.

A l'office d'exclure les infidèles, à celui de catéchiser les ignorants, succède celui de chasser les démons du corps des possédés ; il est rempli par les *exorcistes*, que le *Pontifical* appelle *empereurs spirituels, médecins recommandables de l'Église*. L'évêque les avertit que, pour exercer fructueusement leur ministère, ils doivent être eux-mêmes entièrement hors du domaine des démons, par l'extermination de leurs vices et par la pureté de leurs cœurs.

Grâce aux trois ordres des portiers, lecteurs et exorcistes, l'assemblée des fidèles est purgée de tout mélange profane, purifiée de toute ignorance, délivrée de toute obsession diabolique ; elle est disposée à recevoir les impressions saintes des choses divines. Il est à remarquer que Notre-Seigneur voulut exercer les fonctions de ces ordres inférieurs. Il remplit le rôle de portier, quand il chasse les vendeurs du Temple (Jn 2, 15) ; de lecteur, quand il entra dans la synagogue, et lut la leçon du prophète Isaïe (Lc 4, 17) ; d'exorciste, quand il expulsait les démons du corps des possédés (Mc 1, 34).

On pourrait dire qu'il revendique le rôle *d'acolyte*, quand il dit : Je suis la lumière du monde (Jn 8, 12). Cet ordre occupe le milieu entre les trois ordres inférieurs que leur ministère retient dans l'église, et les trois supérieurs que leur dignité attache à l'autel. L'acolyte porte les chandeliers, il allume les lampes, il présente les burettes. Le *Pontifical* lui demande d'être *tout lumineux de la splendeur du visage de Dieu, tout embrasé de l'amour de sa grâce*. Sans monter à l'autel, il en touche les degrés.

Le *sous-diacre* y monte, mais avec une retenue respectueuse ; c'est le premier des ordres majeurs, des ordres sacrés. Pour qu'il puisse monter à l'autel, approcher de l'Agneau sans tache, l'Église lui impose la loi de la chasteté ; elle l'avertit aussi d'être humble, car son ministère consiste à servir le diacre. Avec quels suaves accents ne lui confie-t-elle pas le soin des linges et des nappes d'autel, qui représentent les âmes des fidèles ! Il chantera l'épître ; il faudra qu'il soit *une intrépide et vigilante sentinelle des armées célestes* ; il n'aura pas trop, pour bien

remplir son ministère, des sept dons du Saint-Esprit.

Avec le *diacre* nous touchons à la cime du sacerdoce. La retenue de l'humilité fait place chez lui à l'intrépidité de la confiance. Il ne quitte pas les côtés du prêtre ; il offre avec lui le calice, bien mieux il était admis autrefois à le distribuer aux fidèles. Il chante l'Évangile, il prêche : son modèle c'est saint Étienne, saint Laurent ; enivré des odeurs du précieux sang, il respire le martyr. Il n'est pas seulement assistant du prêtre : il occupe le premier degré de la hiérarchie ; il est investi d'un pouvoir sur le corps mystique de Jésus-Christ.

Enfin le *prêtre* domine cet ensemble de ministère. Il est à l'autel, tout occupé de son œuvre sublime ; il dit, en consacrant le corps de Jésus : ceci est *mon* corps. Les anges mêmes ne le contemplant pas sans épouvante.

Il résume en lui tous les pouvoirs répandus dans les ministères inférieurs : exclure les infidèles, catéchiser les ignorants, chasser les démons, éclairer les fidèles, proclamer les vérités des deux Testaments, il concentre tout en lui en un degré suréminent. On peut même dire que les ministres inférieurs n'agissent qu'en participation de sa puissance.

Il doit aussi posséder éminemment toutes les vertus caractéristiques de chacun des ordres dépendants du sien : la discrète fidélité du portier, la science des Écritures du lecteur, la pureté de conscience de l'exorciste, la piété lumineuse de l'acolyte, la profonde humilité et la céleste chasteté du sous-diacre, la confiance généreuse et l'intrépide foi du diacre. Et toutes ces vertus, il doit les couronner par la reine de toutes, par celle que saint Paul nomme le lien de la perfection, et qui est propre à son ordre, par la charité. « Reçois, mon fils, lui dit l'évêque en lui donnant la chasuble, le vêtement du sacerdoce, par lequel on entend la charité : *accipe vestem sacerdotalem, per quam intelligitur charitas.* »

Il faut être l'homme de la charité, pour toucher au sacrement de la charité. « Ô prêtres, crie la grande voix de l'Église, considérez ce que vous faites, imitez ce que vous tenez dans vos mains : *agnoscite quod agitis, imitami quod tractatis.* »

– VI –

Les trois degrés de la hiérarchie

Nous allons maintenant considérer le prêtre agissant sur le Corps Mystique de Notre-Seigneur ; ou plutôt nous allons étudier tout cet ensemble de pouvoirs sacrés qu'on nomme la hiérarchie, et qui ont trait à la formation et au développement des fidèles dans le sein de l'Église.

Ces pouvoirs sont attribués, suivant une progression ascendante, au diacre, au prêtre, à l'évêque. Ce sont là les trois degrés de la hiérarchie.

Nous les trouvons figurés sous l'ancienne Loi. Au-dessus des lévites, auxquels

était confié le soin du tabernacle de l'Alliance, Dieu avait placé les soixante-dix vieillards, qui étaient les coadjuteurs de Moïse dans le gouvernement du peuple (Nb 11).

Sous la Loi nouvelle, Notre-Seigneur commence par choisir les douze apôtres ; puis il leur adjoint les soixante-douze disciples, pour accélérer la propagation de l'Évangile ; enfin le Saint-Esprit suscite les sept diacres, qui sont spécialement chargés des ministères inférieurs.

Les apôtres, figurés par Moïse et Aaron, se reproduisent dans l'ordre des évêques ; les disciples, successeurs des soixante-dix vieillards, se retrouvent dans les prêtres ; les lévites ont leur équivalent dans les diacres.

— Les cinq ordres inférieurs au diaconat ne comptent point parmi les ordres proprement hiérarchiques ; leurs fonctions pourraient être à la rigueur exercées par des laïques. Ils ne figurent pas dans les Actes ou dans les écrits apostoliques ; ils sont conférés par la simple tradition des instruments, comme clefs, lectionnaire, burettes, etc...., qui caractérisent leurs fonctions. A cette investiture sont attachées des grâces précieuses ; mais nous ne pensons pas qu'elle imprime aucun caractère sacramentel.

— Les trois ordres hiérarchiques, diaconat, prêtrise, épiscopat, sont conférés par l'imposition des mains, qui évidemment imprime un caractère. C'est un rite apostolique, c'est même un rite patriarcal. Jacob l'emploie pour bénir les enfants de Joseph, et pour les établir chefs de tribus (Gn 48). « Moïse, dit Bossuet, établit Josué pour lui succéder ; et en présence du grand prêtre Éléazar et de tout le peuple assemblé, il lui impose les mains, en signe que *la puissance se continuait de l'un à l'autre* » (Dt 34). On ne saurait mieux dire : l'imposition des mains, symbole des puissances, produit une transmission de puissance. Ainsi furent ordonnés les sept diacres ; ainsi le furent saint Paul et saint Barnabé (Ac 6, 13).

Cette transmission de puissance est d'ailleurs déterminée dans son extension par le prélat qui impose les mains ; restreinte s'il s'agit du diacre, elle est étendue pour le prêtre, et pour l'évêque elle est illimitée. L'évêque, qui consacre un autre évêque, lui transmet, comme Moïse à Josué, la totalité des pouvoirs hiérarchiques.

Les trois pouvoirs hiérarchiques

Mais quels sont ces pouvoirs ? Saint Denis, dans son langage tout céleste, en distingue trois : purifier, illuminer, perfectionner. Et il les adapte comme il suit, aux trois degrés de la hiérarchie : les diacres, dit-il, purifient, les prêtres illuminent, les évêques perfectionnent.

Il ne faut pas entendre cette attribution dans un sens exclusif : saint Denis veut dire que le diacre n'a qu'un seul des pouvoirs hiérarchiques et le moindre de tous, que le prêtre en a deux, et que l'évêque les réunit tous les trois. Celui qui illumine a éminemment le pouvoir de purifier : et quiconque perfectionne

peut à plus forte raison purifier et illuminer.

Il est nécessaire aussi de saisir le sens précis que saint Denis attache aux mots. Purifier, cela signifie enlever à l'âme son ignorance et les vices qui en résultent ; illuminer, veut dire faire pénétrer en elle la grâce sanctifiante qui est la lumière même de Dieu ; perfectionner enfin, c'est amener en elle la grâce à son point le plus élevé.

Comment le diacre accomplit-il son office de purification ? Par la prédication dont le ministère lui est confié. Il faut avant tout faire entrer la foi dans les esprits. Cette pénétration de la foi était appelée par les anciens, d'après le mot de saint Pierre, une purification : *fide purificans corda eorum* (Ac 15, 9). Purification de l'esprit, qui est purgé de ses erreurs grossières : purification aussi du cœur, dont les vices, monstres amis de la nuit, sont paralysés dans leur audace, sinon tués par la crainte, aux approches de la lumière.

La foi, entrant dans un esprit, l'illumine : toutefois les anciens réservaient le mot d'illumination à la prise de possession d'une âme par la grâce sanctifiante. Et à juste titre : car ce n'est plus une aurore, c'est le plein jour. L'âme est pénétrée dans son essence par la lumière de Dieu, qui reflue à larges flots dans les puissances, intelligence et volonté. Cette illumination dépasse la portée du diacre : elle est l'œuvre du prêtre, et ne se fait pas sans le secours très efficace de sacrements, baptême, pénitence, eucharistie, que l'Église remet entre ses mains.

Là ne s'arrête pas la puissance des actions hiérarchiques. Après le plein jour, il y a le jour à son midi ; il faut amener les âmes à la perfection : c'est l'office de l'évêque. Il les y amène non seulement par la confirmation, qui fait le chrétien parfait, mais encore par son pouvoir de consacrer les vierges. Ce n'est pas tout : l'éminence de son ordre consiste à transmettre en tout ou en partie les pouvoirs sacrés dont il est dépositaire. L'évêque peut se reproduire lui-même et par lui-même : et c'est en cela qu'il fait voir toute l'étendue de sa puissance hiérarchique.

D'après cet exposé, on voit comment l'Église procède dans l'accomplissement de sa mission de salut. Avant tout elle prêche, elle travaille à faire pénétrer la foi dans les âmes. La prédication est l'office, sinon le plus élevé, au moins le plus étendu et le plus nécessaire. Il faut prêcher pour initier les âmes à la foi, ce que peut faire même le diacre ; il faut prêcher pour les entretenir et les faire grandir dans la grâce sanctifiante, ce que doit faire le prêtre ; il faut prêcher pour les porter à toute perfection, et c'est l'office propre de l'évêque. Les apôtres revendiquaient la prédication comme leur part spéciale : Nous autres, nous nous appliquerons, disaient-ils, à la prière, et au ministère de la parole (Ac 6, 4). Sans ce ministère préalable, la collation des sacrements n'aurait aucune efficacité ; de même que ce ministère lui-même resterait stérile, s'il n'était fécondé par la prière. *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.*

Formation des membres de Jésus-Christ

L'objet des pouvoirs hiérarchiques est la formation des membres de Jésus-Christ dans son corps qui est l'Église.

L'apôtre saint Paul nous représente l'Église comme un organisme vivant. « C'est un corps, dit-il, bien uni, bien lié par des jointures, et qui grandit jusqu'au plein développement de chaque membre » (Ep 4). Tout corps vivant possède la faculté d'attirer à soi et de s'assimiler les substances étrangères : l'Église a cette puissance par la hiérarchie.

Quand saint Pierre fut appelé à l'évangélisation des Gentils, ce fut par une vision étrange et grandiose. Il avait faim ; tout à coup il tombe en extase, et voit descendre du ciel entrouvert un vase ressemblant à un grand linge, dans lequel étaient contenus tous les animaux, tous les reptiles, tous les oiseaux du ciel. « Et une voix retentit à son oreille : Lève-toi, Pierre, *tue et mange* ! Pierre répondit : Non pas, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé qui fût profane et impur. La voix reprit : N'appelle pas profane ce que le Seigneur a purifié. Cette vision se renouvela par trois fois ; puis le vase rentra dans le ciel » (Ac 10, 10-17). Au même moment arrivaient les envoyés du centurion Corneille : saint Pierre comprit alors le sens de la vision. Par tous ces animaux, qui lui étaient présentés sans distinction de pur et d'impur, étaient figurés tous les peuples du monde animalisés par toutes sortes de vices ; et c'était à eux que s'appliquait l'étonnante parole : *Tue et mange* !

Oui, il fallait que saint Pierre les tuât par le glaive de la parole, qu'il les broyât par la force de ses prédications, et enfin qu'il les incorporât à l'Église, en sorte que les nations devinssent, suivant l'expression de saint Paul, concorporelles au peuple de Dieu, *concorporales*. (Ep 3, 6.)

Pour arriver à ce but, il mit en mouvement toute la hiérarchie dont il était le chef, et qu'animait l'Esprit de vie. Il mit en mouvement les prédicateurs, que saint Grégoire assimile aux dents de l'Épouse (Ct 4, 2) ; et ceux-ci, saisissant les peuples infidèles, les broyèrent pour ainsi dire, et les disposèrent au baptême. Arrivèrent ensuite les ministres secondaires, qui baptisèrent toutes ces foules, les incorporant à l'Église, les engendrant à Jésus-Christ. Enfin lui-même, et les apôtres, survenant auprès des nouveaux baptisés, répandirent sur eux le Saint-Esprit, et en firent des membres actifs de l'Église naissante ; bien plus ils ne tardèrent pas à tirer du milieu d'eux des prêtres et des évêques. Et l'Église grandit, s'étendit, se perpétua par elle-même.

Ce qui se fit au commencement se continue toujours. Grâce à la sainte hiérarchie, l'Église déploie tout autour d'elle une merveilleuse activité : elle ne cesse pas un moment d'amener à la foi les infidèles, d'incorporer à Jésus-Christ des membres nouveaux, de perpétuer la lignée de ses pasteurs. Cette action sacrée ne s'arrêtera qu'à l'entière consommation des saints, quand le corps de Jésus-Christ aura, comme dit saint Paul, atteint sa plénitude : *Donec occurramus omnes*

in unitatem fidei, et agnitionis filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi (Ep 4, 12, 13).

— VII —

Les effets du sacrement

Il nous reste à dire quelques mots des effets admirables de l'ordre : les saints Pères nous aideront à traiter moins indignement ce grand sujet.

« L'âme du prêtre, dit saint Grégoire de Nazianze, est ornée, par l'ordination sacerdotale, d'une beauté merveilleuse ; ce qui le distingue du laïque, ce n'est pas tant son office et sa fonction, qu'un caractère intérieur et l'onction du Saint-Esprit. La parole consécrationnelle rend toute sa personne auguste et vénérable ; la bénédiction qu'il reçoit le sépare totalement du commun du peuple. Encore qu'il ne soit pas extérieurement transfiguré comme Moïse, son âme est intérieurement transformée par une vertu invisible et par une grâce impénétrable aux yeux. »

« Le Saint-Esprit, dit saint Jean Chrysostome, a lui-même institué ce ministère : ceux qui en sont revêtus surpassent de beaucoup en dignité les lévites et les prêtres de l'ancienne loi ; car ils sont ornés de la grâce du Saint-Esprit, et même élevés à un si haut pouvoir, que leur âme atteint et dépasse les cieux. »

Il résulte clairement de ces citations, que l'ordre imprime dans l'âme un caractère invisible, accompagné d'une grâce éminente : nous allons examiner successivement ce caractère et cette grâce.

Le caractère de l'ordre

Le caractère sacramentel est une puissance spirituelle donnée à l'âme dans un but déterminé. Quand l'Église bénit un abbé, consacre une vierge, il y a certainement de larges effusions de grâces : toutefois il n'y a ni caractère sacramentel, ni sacrement. Si l'ordination du prêtre emporte l'impression d'un caractère, c'est qu'il est investi d'un pouvoir de produire des actions, non pas humaines, non pas seulement surnaturelles, mais proprement divines.

Ce pouvoir est supérieur à celui qui est conféré dans le baptême et la confirmation. Ces sacrements rendent l'âme apte à *recevoir* dans les choses divines, l'ordre la rend apte à les *produire* et à les donner. Or, il est plus parfait de *donner* que de recevoir, d'agir que d'être passif.

Le baptême engendre à Jésus-Christ des membres vivants ; l'ordre lui façonne pour ainsi dire des instruments, qui l'aident à sauver les âmes. Comme chef de son Église, il y verse continuellement la grâce, soit par des influences invisibles, soit par les canaux visibles des sacrements ; en partie il demeure invisible, en partie il se rend visible et agit visiblement dans la personne de ses ministres.

Ceux-ci participent plus ou moins, suivant les différents degrés hiérarchiques, à sa qualité, à sa puissance de chef : on ne peut concevoir une conformité plus haute, et plus complète avec Jésus, le Verbe incarné.

Par le fait de son ordination, le prêtre est comme dépouillé de sa personnalité propre ; il est devenu un autre Jésus-Christ : il est devenu l'homme de l'Église. Il n'a plus seulement à se sauver lui-même ; il doit sauver les âmes, il appartient aux âmes. Serait-il enfermé dans une Chartreuse, il vit pour les âmes ; c'est pour elles, au nom de toute l'Église, qu'il prie, qu'il célèbre, qu'il s'immole silencieusement. L'humanité de Notre-Seigneur, privée de toute personnalité propre, est, en la puissance du Verbe de Dieu, l'instrument universel du salut des hommes ; le prêtre, lui aussi, devenu pour ainsi dire impersonnel lui aussi est un instrument de fabrique divine, qui, s'ajoutant au premier, lui permet de prolonger son action dans tous les temps et dans tous les lieux, jusqu'à la consommation entière des siècles et des élus.

La grâce de l'ordre

La grâce de l'ordre répond à cet état vraiment transcendant. Elle est donnée au prêtre, non pour lui seul, mais pour toute l'Église. C'est un bien public qui doit profiter à tous.

Cette grâce, si nous la comprenons bien, consiste en ce que les vertus, communes à tous les chrétiens, sont exaltées dans le prêtre jusqu'à devenir actives et fécondes. Ainsi, la foi du prêtre doit être assez puissante pour engendrer la foi dans les âmes ; l'espérance du prêtre doit s'étendre jusqu'à espérer fermement le salut des âmes confiées à ces soins ; la charité du prêtre doit être pour toute l'Église un foyer de chaleur surnaturelle et de vie divine. Voyez saint Vincent de Paul : ce simple prêtre échauffait toute l'Église des flammes de sa charité.

Un prêtre, qui n'aurait qu'une foi, une espérance, une charité commune, resterait au-dessous de sa mission. Saint Jérôme, considérant une situation dans laquelle les laïques seraient meilleurs que les prêtres, dit qu'il y a là de quoi ruiner violemment l'Église. *Vehementer destruit ecclesiam, meliores esse laicos quam clericos*. En effet, c'est le monde renversé. C'est comme si les membres donnaient la vie à la tête, l'impulsion au chef. Un tel état ne peut durer, et, s'il ne change pas, il amène infailliblement une ruine, non pas telle quelle, mais violente.

Notre-Seigneur a nommé les prêtres *le sel de la terre, la lumière du monde* (Mt 6, 13, 14). Ou ces mots n'ont pas de sens, ou ils signifient que le prêtre a la puissance de préserver les âmes de la corruption, et de les éclairer sur toute espèce de bien : mais ce double office suppose, en celui qui l'exerce, la sainteté qui est faite d'intégrité et de lumière.

Il semble qu'aujourd'hui le monde raille insolemment le prêtre, et le mette au défi de sauver les âmes. Qu'est-ce à dire ? Les difficultés sont grandes : mais la puissance de celui qui a vaincu le monde réside dans le prêtre. Armés de cette

puissance, armés de leur foi, les saints ne sont jamais résignés à une prétendue impossibilité de faire le bien. Malgré Satan et malgré le monde, ils ont préservé les âmes de la corruption, ils les ont éclairées, ils les ont sauvées : non pas toutes, mais au moins quelques-unes, celles qui, suivant le mot des Actes, sont préordonnées à la vie éternelle. *Et crediderunt quotquot erant praeordinati ad vitam aeternam* (Ac 13, 48).

Mais pour arriver à ce résultat, il ne faut pas se contenter d'être un chrétien à peu près régulier, il faut viser à être un saint.

C'est par les saints que se réalise le grand désir du cœur de Notre-Seigneur : « Je vous prie, ô mon Père, non pas pour eux seulement, mais pour tous ceux qui par leur parole croiront en moi, afin que tous soient un, comme vous êtes en moi, et moi en vous... afin que le monde croie que vous m'avez envoyé » (Jn 18, 21). En cette prière sublime, Notre-Seigneur distingue deux ordres d'élus :

1° ses apôtres, ses prêtres ;

2° ceux qui par leur parole croiront en lui ; et il les renferme dans une demande, dont l'effet est infaillible. Fondé sur cette prière, tout prêtre doit tenir pour certain qu'il y a des âmes qui par sa parole croiront en Jésus : s'il est saint, ces âmes viendront à lui ; si sa parole est vraiment évangélique, elle les suscitera, elle les formera ; et il saura par expérience que le bien est toujours possible, parce qu'il est toujours voulu de Dieu.



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !